



## Assemblée générale

Distr.  
LIMITÉE

A/C.1/48/L.38  
4 novembre 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Quarante-huitième session  
PREMIERE COMMISSION  
Point 71 de l'ordre du jour

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

Pakistan : projet de résolution

Maîtrise des armes classiques aux niveaux  
régional et sous-régional

L'Assemblée générale,

Considérant le rôle décisif que la maîtrise des armes classiques joue dans la promotion de la paix et de la sécurité régionales et internationales,

Convaincue, étant donné que la plupart des menaces pesant sur la paix et la sécurité en cette période d'après-guerre froide interviennent entre Etats de la même région ou sous-région, que c'est aux niveaux régional et sous-régional que la maîtrise des armes classiques doit principalement être assurée,

Consciente que le maintien de l'équilibre dans les capacités de défense des Etats au niveau d'armements le plus bas, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, contribuerait à la paix et à la stabilité et devrait constituer l'un des principaux objectifs de la maîtrise des armes classiques,

Désireuse de promouvoir des accords visant à renforcer la paix et la sécurité régionales au niveau d'armements et de forces militaires le plus bas possible,

Estimant que les Etats importants sur le plan militaire, et ceux qui sont dotés de vastes capacités militaires, ont une responsabilité spéciale à assumer pour ce qui est de promouvoir de tels accords visant la sécurité régionale,

Estimant en outre que l'un des principaux objectifs de la maîtrise des armes classiques devrait être de prévenir la possibilité d'attaques militaires lancées par surprise,

1. Décide de procéder d'urgence à un examen des questions que pose la maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional;

2. Prie la Conférence du désarmement, pour commencer, d'envisager d'élaborer des principes qui pourraient être appliqués aux négociations sur la maîtrise des armes au niveau régional et attend avec intérêt un rapport de la Conférence sur la question;

3. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquantième session une question intitulée "Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional".

-----